

PROCES-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, le Conseil municipal dûment convoqué le vendredi 29 mai 2026 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et propose de nommer Madame Lina BEN HAMIDA secrétaire de séance.

Après les votes, Madame Lina BEN HAMIDA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel :

Présent(e)s : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Christophe CERVI, Mme Chantal CARRIE, M. Thomas KLEMM, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Alex FERRERO, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, M. Gilles UGOLINI, Mme Nathalie ROUX, Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Nicolas RIVOALLAN, M. Fabien BONNAFOUX, M. Tony MARRAFFA, Mme Lydia PEREZ, Mme Lina BEN HAMIDA, Mme Isabelle MARTELLO, Mme Angéla GALIERA, Mme Oriana BIRELLI.

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD représentée par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Jacques BISCH représenté par M. Didier DAVID
M. Sami BADER représenté par Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Annabel BECCATINI-GESREL
M. Rudy ACCOSSATO représenté par M. Thomas KLEMM
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Isabelle MARTELLO
M. Eric ROLIN représenté par Mme Oriana BIRELLI

Absent(e)s excusé(e)s : /

Secrétaire de séance : Madame Lina Ben Hamida

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 26

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Administration

1 - Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 - désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs, bienvenue dans la salle du Conseil municipal et saluant, comme à l'accoutumée, l'ensemble des citoyens qui nous regardent en direct. Il s'agit bien entendu d'un Conseil municipal très particulier qui ne prévoit à son ordre du jour qu'une seule délibération et comme il est stipulé dans la note que nous a transmise monsieur le Préfet, ce Conseil municipal ne fera l'objet d'aucun débat, mais seulement d'un vote sur la base des listes qui ont été présentées pour la désignation des électeurs des élections sénatoriales qui se dérouleront au mois de septembre. Je déclare donc la séance ouverte et je vais proposer la mise en place du bureau électoral pour cette élection.

Je propose donc au conseil municipal de désigner madame Lina Ben Hamida, benjamine du Conseil municipal, comme secrétaire de séance et je demande à madame Ben Hamida de bien vouloir procéder à l'appel nominal des membres du Conseil municipal. Vous avez la parole.

Madame Lina BEN HAMIDA est désignée comme secrétaire de séance.

La secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire :

Bien, je constate que le quorum est atteint.

OOOOOOOO

Délibération n°1 – Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 - désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Monsieur le Maire :

Je vous propose que les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir monsieur Charlie Ferrero, monsieur Jean-Paul Genieys d'une part, madame Lina Ben Hamida et madame Oriana Birelli d'autre part, soient désignés pour constituer le bureau.

Nous allons à présent procéder à l'élection des suppléants. Donc, le corps électoral pour les élections sénatoriales en ce qui concerne la commune de La Trinité est constitué par l'ensemble des conseillers municipaux et il nous faut désigner une liste de suppléants. Je vais donc proposer à la fois au groupe présidé par madame Martello et évidemment au groupe de la majorité de proposer une liste chacun. Je rappelle que conformément à ce que je viens de dire, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sur une même liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe sans adjonction, ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Pour les communes de 1000 habitants et plus, ce qui est notre cas, les listes doivent être déposées auprès du Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le Conseil

municipal est appelé à élire les délégués et les suppléants, c'est-à-dire aujourd'hui. Pour les communes entre 9000 et 30000 habitants ce qui est notre cas, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit. Aussi, l'assemblée sera invitée à désigner uniquement les suppléants. C'est ce que j'ai expliqué et que le nombre de suppléants est déterminé par rapport au nombre de délégués de droit. Pour nous, ce sera neuf suppléants. J'indique par ailleurs que cette liste de suppléants est constituée de neuf noms. Les candidats peuvent se présenter sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de suppléants à élire, ou également une liste incomplète. Je rappelle que l'élection se fait sans débat et à bulletin secret et donc, j'ai bien constaté que nous avons deux listes, l'une celle de la « *Majorité municipale* » et l'autre intitulée « *La Trinité d'abord* ». Un exemplaire de chaque liste bien entendu sera joint au procès-verbal.

Je vais lire la composition des listes. Pour la « *Majorité municipale* », je propose donc monsieur Michaël Faraut, madame Aurélie Moraldo, monsieur Michel Figasso, madame Delphine Marques, monsieur Joseph Macri, madame Marion Troyat, monsieur Stéphane Poulet, Madame Suzanne Lessatini Bernardi et monsieur Maurice Bernardi.

Pour la liste « *La Trinité d'abord* » : Monsieur Stéphane Meynard, madame Marilyne Varoqui, monsieur Rémi Fagot, madame Nathalie Duquerroy, monsieur Rocco Tigani, madame Bernadette Pujolle, monsieur Jean-Marie Fort, madame Sophie Laugier et monsieur Franck Oster.

Je propose donc que nous puissions ouvrir le scrutin. Il nous faut que les assesseurs puissent s'approcher de l'urne que j'ai désignée. Il ne faut pas forcément besoin d'être tous les quatre autour de l'urne. Je propose à monsieur Genieys de rester à sa place et même monsieur Ferrero. On a avec madame Birelli et Madame Ben Hamida deux assesseuses de grande qualité. Et donc nous allons procéder à l'appel nominal. C'est madame Ben Hamida qui va le faire. Ah non, c'est moi qui le fait alors qu'on m'amène la liste même si je la connais de tête. Alors, chacun des conseillers municipaux choisit bien sa liste en la relisant bien et en la pliant en quatre.

~~~~~

***Monsieur le maire procède à l'appel nominal de chaque conseillers municipaux afin de procéder au vote***

~~~~~

Monsieur le Maire :

Le scrutin est clos. Nous allons pouvoir procéder au dépouillement.

~~~~~

***Monsieur Jean-Paul Genieys, mesdames Lina Ben Hamida et Oriana Birelli procèdent au dépouillement***

~~~~~

Monsieur le Maire :

Alors, combien y a-t-il de bulletins ? Recomptez s'il vous plaît.

Monsieur Genieys :

33.

Monsieur le Maire :

Bien, nous avons bien 33 bulletins. Je propose que vous passiez au dépouillement. Bien, si nous avons bien compté en même temps que vous, nous constatons que la « *Majorité municipale* » avec sa liste obtient 28 voix, que la liste « *La Trinité d'abord* » obtient 5 voix, qu'il n'y a donc aucun bulletin blanc, aucun bulletin nul, que le nombre de suffrages exprimés s'élève à 33 et que donc la liste de la « *Majorité municipale* » voit élire 8 de ses 9 membres suppléants pour les élections sénatoriales et la liste « *La Trinité d'abord* », un membre, ce

qui nous fait pour la liste des suppléants de la commune de La Trinité appelés à voter en remplacement des titulaires éventuellement, pour les élections sénatoriales, la liste exhaustive est constituée de monsieur Michaël Faraut, de madame Aurélie Moraldo, monsieur Michel Figasso, de madame Delphine Marques, monsieur Joseph Macri, de madame Marion Troyat, monsieur Stéphane Poulet, madame Suzanne Lessatini Bernardi et de monsieur Stéphane Meynard. Les membres du bureau me confirment tout cela. Parfait, ils auront à signer le procès-verbal.

Vote du Conseil :

Liste « Majorité municipale » : 28 voix

Liste « La Trinité » d'abord » : 5 voix

~~~~~

**Monsieur le Maire :**

L'ordre du jour de ce Conseil municipal est épuisé et donc, je remercie l'ensemble des conseillers municipaux, les Trinitaires et je donne rendez-vous à tous les Trinitaires à la fête des voisins et je félicite les différents quartiers qui ont organisé cette fête et qui, pour la majorité d'entre eux ont décalé leur organisation d'une semaine parce qu'évidemment la semaine dernière il y avait ces magnifiques moments d'inauguration de notre Stella. Vive La Trinité et bonne soirée à tous.

~~~~~

La séance est levée à 18h55

~~~~~

Lina BEN HAMIDA,

Secrétaire de séance.

Ladislav POLSKI,

Le Maire.